

ASSEMBLEE GENERALE AVVF 2026

Date et heure : Samedi 13 juin 2026 - 14h00
Lieu : Hôtel du Léman - Jongny
PV : Tania Bourban

OUVERTURE (PHILIPPE VON BEUST)

Philippe ouvre la 94^{ème} assemblée ordinaire des clubs de l'AVVF du samedi 13 juin 2026.
Il salue et remercie toutes les personnes pour leur présence avec une mention particulière pour Christian Foutrel, membre du comité STT.

SALUTATIONS ET EXCUSES

Représentants de la presse : Aucun

Président d'honneur : Aucun

Membres d'honneur : Olivier Jaunin, Lucien Quintin, Philippe von Beust, Jacques Zaugg

Présidents d'honneur excusés : Jean-Paul Festeau, Michel Humery

Membres d'honneur excusés : Eric Charlet, Patrick Chenaux, Joël Cherix, Bernard Clot, Janine Crisinel, Georges Ecoffey, Antoine Estève, Olivier Favre, Christian Fessard, Nicole Giacomini, Claudine Gummy, Valentin Henin, Nicolas Imhof, Charles Jonin, Jérôme Jourdan, Bruno Marty, Philippe Pottier, Lucia Pieri, Jacky Rosset, Eugène Schulthess, Pierre Zappelli

Membres du comité excusés : aucun

Clubs excusés : CTT Bougy, CTT Matran & CTT Romont-Villaz

Clubs absents : TTC Brig-Glis, CTT Nyon & CTT Yvonand

Membres Fédération Suisse : Christian Foutrel (membre du comité STT)

MINUTE DE SILENCE

Une minute de silence est respectée pour tous les défunts de nos familles avec une pensée particulière pour Michael Ris (CTT Bougy), Karl-Heinz Krämer (CTT Mézières), Ernst Z'Graggen (CTT Sainte-Croix), Bernard Gallarotti (CTT Montreux-Riviera & membre d'honneur AVVF) et Roland Birbaum (CTT Bulle).

DISCOURS SUR LES AZ

Les trois assemblées de zone se sont très bien déroulées dans chacun des cantons.

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Quelques précisions sont données sur le déroulement de la séance :

- Eviter les redites ou même les débats déjà discutés lors des AZ
- S'annoncer pour parler « nom-prénom-club » pour faciliter la prise du PV
- Remarques sur l'ordre du jour ? Aucune – envoyé dans les délais conformément à nos statuts

I. APPEL ET NOMINATION DES SCRUTATEURS

Les scrutateurs sont	: Fabian Lengenhagger & Radu Negoescu
Total des voix représentées	: 72 voix (dont 3 membres d'honneur)
Majorité absolue (1/2 voix représentées +1)	: 37 voix
Majorité aux 2/3	: 49 voix
Majorité aux 3/4	: 55 voix
Président de séance	: Olivier Jaunin

II. APPROBATION DU DERNIER PV

Remarque de Lucien Quintin (CTT Lausanne): « Il semblerait que vous ayez oublié une personne dans le palmarès de la saison passée : championnat du monde Ogo avec ma belle médaille d'argent. »

Remarque d'Olivier Jaunin (CTT Lausanne): « Je chipote un peu sur les termes mais je me suis toujours occupé du Gubler School Trophy et pas du Swiss Junior Challenge. »

Les remarques ont été notifiées dans le PV.

Approuvé à l'unanimité (72 voix OUI). Remerciements à la secrétaire, Tania Bourban, pour le PV.

III. MUTATIONS

Au 30 mai 2026, l'AVVF compte 1043 joueurs (982 joueurs en 2025 / 944 joueurs en 2024) répartis dans 48 clubs (48 en 2025 / 49 en 2024). Ces chiffres montrent un net regain, ce qui est encourageant pour la suite.

Démission club : -

Fusion : -

Nouveau club : -

L'AVVF comptera donc 48 clubs pour la saison 2026-2027.

IV. RAPPORT DES MEMBRES DU COMITE

Rapports

Tous les rapports ont été publiés sur le site internet. Aucun ne sera lu en séance. Questions ?

Olivier Jaunin (CTT Lausanne) : « Rapport Vaudois ? »

Réponse de Ludovic Nguyen : « Il y est maintenant, j'attends toujours de faire l'AG de l'entente vaudoise avant de le publier sur le site AVVF. »

Les rapports sont approuvés par applaudissements à l'unanimité.

Rapport du trésorier (Bernard Cottier)

Les comptes ont été publiés sur le site de l'AVVF. Bernard apporte quelques précisions, on a des comptes équilibrés.

Les comptes de la saison 2025-2026 se soldent par **une perte de 32.35 CHF**.

Nos états financiers sont stables depuis plusieurs exercices.

Les actifs circulants se montent à 154'414.01 CHF.

Fonds propres de notre association : CHF 139'316.36 (132'199.56 CHF la saison précédente)

Rapport des vérificateurs des comptes (CTT Rolle & CTT Romanel)

Rapport lu en séance par Stéphane Marro (CTT Romanel).

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Applaudissements et remerciements à Bernard Cottier.

V. DECHARGE

Décharge au comité

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

La décharge au comité est approuvée à l'unanimité.

VI. NOMINATION DU PRESIDENT, DES MEMBRES DU COMITE, DES VERIFICATEURS DE COMPTES

La parole est donnée à **Olivier Jaunin**, président de séance pour la reconduction du président : « On vient de voter les comptes, on voit que ça se passe très bien. Philippe mène son comité de façon dynamique et pertinente. Je me dois de poser la question : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite prendre la présidence ? Personne. Merci Philippe de continuer à mener à bien le comité et l'AVVF. » Reconduite de notre président AVVF par applaudissements à l'unanimité. Merci et bravo à Philippe pour ton travail !

Président + comité

Démission du comité	: -
Démission du président	: -

Le président, Philippe von Beust, remercie Olivier Jaunin. Il reprend la conduite de l'AG et demande de reconduire son comité en bloc. Reconduite du comité AVVF par applaudissements à l'unanimité. Remerciements pour tout le travail qu'il a fait toute cette saison.

Reconductions

Président	Philippe von Beust
DT	Bertrand Veuthey
Vice-président VD	Ludovic Nguyen
Vice-président VS	Joachim Bourban
Vice-président FR	Sébastien Demichel
Secrétariat au PV	Tania Bourban
Trésorier	Bernard Cottier
Dpt « Statuts & Règlements »	Bertrand Veuthey
Dpt « Jeunesse »	Fabrice Descloux
Dpt « Projets & Développement »	Joakim Suarez

Petit changement qui va intervenir : Fabrice Descloux reste au comité mais ce n'est plus lui qui s'occupera des entraînements jeunesse. C'est Joakim Suarez qui reprend cette fonction à 20%. Donc, il aura un 20% pour le développement et un 20% comme entraîneur jeunesse.

A entériner ---

A nommer ---

Hors comité

Reconductions

Archiviste	Philippe Von Beust
Commission de recours	
président	Gaspard Couchepin
membre	Cédric Divoux
membre	Jean-Marc Wichser

Commission des règlements	
président	Bernard Clot
membre	Pascal Scarpati

Responsable des arbitres	Bertrand Veuthey
--------------------------	------------------

Vérificateurs des comptes pour la saison 2026/2027

CTT Rolle sort du tournus

CTT Romanel devient 1^{er} membre et CTT Romont-Villaz 2^{ème} membre

CTT Rossens comme 1^{er} suppléant et CTT Sainte-Croix comme 2^{ème} suppléant

Responsables championnats écoliers (Gubler School Trophy & Swiss Junior Challenge)

Responsable AVVF : Joakim Suarez avec la collaboration des différents cantons

Vaud : ? en individuel et par équipes

Fribourg : Jean-Marie Heimann en individuel (pas de championnat par équipes)

Valais : Joachim Bourban en individuel (pas de championnat par équipes)

VII. PALMARES

1^{ère} ligue Jeunesse : Lausanne 1

1^{ère} ligue Elite : Yverdon 1

2^{ème} ligue Elite : Lausanne 3

3^{ème} ligue Elite : Lausanne 4

4^{ème} ligue Elite : Lausanne 8

5^{ème} ligue Elite : Ependes

6^{ème} ligue Elite : Cheyres 2

1^{ère} ligue Seniors : Sierre 1

2^{ème} ligue Seniors : Forward-Morges 1

3^{ème} ligue Seniors : Lausanne 2

Coupe AVVF A/B : Fribourg 1

Coupe AVVF C : Lausanne 3

Coupe AVVF D : Cheyres 1

Coupe AVVF E : Sion 3

Dames ligue Romandie : CTT Veyrier

Les résultats marquants de la saison :

Championnat	Rang	Catégorie	Joueurs / Equipe - Club
CS équipes	3	O50	Rossens
SJC	1	-	??
CS Elite & Para	1	Doubles Dames	Rachel Moret (Forward-Morges)
CS Elite & Para	1	Simple Dames	Rachel Moret (Forward-Morges)
CS Elite & Para	1	Doubles Messieurs	Gaël Vendé (Bulle)
CS Elite & Para	3	Simple Standing	Valentin Kneuss (Rossens)
CS Senior	3	Doubles Dames O40-O50-O60	Belinda Bumann-Abgottspon (Stalden) & Qiao Boirin (Sion)
CS Senior	1	Doubles Mixte O40	Cindy Stadelmann & Carlos Puertas (Rossens)
CS Senior	2	Doubles Mixte O50	Jocelyne Miller & Thierry Miller (Rossens)
CS Senior	3	Doubles Mixte O50	Belinda Bumann-Abgottspon & Andreas Bumann (Stalden)
CS Senior	1	Simple Messieurs O50	Thierry Miller (Rossens)
CS Senior	3	Messieurs O60	Jacques Cherix (Collombey/Muraz)
CS Senior	2	Doubles Messieurs O50	Thierry Miller & Carlos Puertas (Rossens)
CS Senior	3	Doubles Messieurs O50	Gregory Gendron (Lausanne)
CS Jeunesse	3	Simple Filles U11	Aurélia Barke (Lausanne)
CS Jeunesse	3	Doubles Mixte U11	Elodie Snga (Rossens)
CS Jeunesse	3	Simple Filles U13	Amélie Ly Qing Tan (Lausanne)
CS Jeunesse	3	Doubles Mixte U13	Amélie Ly Qing Tan (Lausanne) & Kylian Perrier (Crissier)
CS Jeunesse	3	Doubles Filles U15	Elodie Vuilleumier (Crissier)
CS Jeunesse	3	Doubles Mixte U17	Marie Chessex & Noah Karlen (Lausanne)
CS Jeunesse	2	Doubles Garçons U17	Noah Karlen (Lausanne)
CS Jeunesse	3	Simple Filles U19	Manon Clerc (Martigny)

VIII. MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT

Quelques informations pour la saison prochaine sont données par Bertrand avant de passer aux statuts et règlements

Pour la 6^{ème} ligue, on a une progression constante du nombre d'équipe.

En fonction du nombre d'équipes de 6^{ème} ligue ...

- S'il y a 54 équipes de L6, il y aura 9 groupes de L6 (comme cette saison)
- S'il y a plus de 54 équipes de L6, il y aura 7 groupes de L6 et 3-4-5 ou plus en L7
- S'il y a 55 équipes, on fera des groupes de 5 équipes ou versions hybrides

Championnat jeunesse 26/27 ...

- Ligues comme cette année pour les tours 1&2 + 3&4
- Pas de super tour final comme 25/26
- Un tour (5) pour le titre de L1, L2 et L3
- Les 4 meilleurs pour le titre (les 2 premiers des groupes de L1 – les premiers des groupes de L2 et le meilleur 2^{ème} - ...)

Coupe Suisse : inscriptions ou pas jusqu'au 15.06.2026

Marcello Polini (CTT Trams-Renens) : « Sur click-tt, ne doit-on pas mettre oui/non pour la coupe CH ? »

Réponse de Bertrand : « Non, ne mettez rien. Inscriptions uniquement via le formulaire que je vous ai envoyé. »

Jean-Michel Isoz (CTT Château d'Oex) : « Tu as parlé de la ligue 7, éventuellement. Vu qu'il y a de gros écarts de niveau en ligue 6 avec 9 groupes, pourquoi ne pas bloquer depuis la ligue 4, 5 groupes par ligue et ça ferait 5 groupes en ligue 4, 5 groupes en ligue 5, 5 groupes en ligue 6 ? On a 3 nouveaux licenciés cette année qui vont se ramasser contre des D4 voir des C6. »

Réponse de Bertrand : « Je reçois fréquemment des questions comme la tienne et malheureusement, ça dépend du nombre d'équipes dont je ne connais pas encore le nombre d'inscrits. C'est trop compliqué d'anticiper le futur. »

Discussion autour de l'inscription des nouvelles équipes qui doivent débiter en 6^{ème} ligue – c'est un règlement STT, l'AVVF ne peut rien faire de ce côté-là.

Statuts : Aucune modification

Règlements financiers :

2. REDEVANCES INDIVIDUELLES

Article actuel	Article nouveau
c) Cotisation membre C (passeport-tournois) 68.-	c) Cotisation membre C (passeport-tournois) 68.- 78.-

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

L'article est approuvé à l'unanimité.

7. AMENDES ET EMOLUMENTS

Article actuel	Article nouveau
d) Forfait selon art. 3.6.1.a 3,5,6; B 7,8 C 9, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. (par match)	d) Forfait selon art. 3.6.1. a3,5 b6,7 c8, R.S.A., en championnat des ligues, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F. (par match <i>excepté la réserve RS 3.6.10</i>)

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

La modification de cet article est acceptée à l'unanimité.

8. SUBSIDES A.V.V.F.

Article actuel	Article nouveau
b) Manifestation internationale, Championnats Suisses, Tournoi national, 400.--	b) Manifestation internationale, Championnats Suisses, Tournoi national , 400.--
c) Tournoi interrégional et championnat romand 300.--	c) Tournoi interrégional <i>national</i> et championnat romand 300.--

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

La modification de cet article est acceptée à l'unanimité.

Règlements sportifs :

3.6. Forfait

Article actuel	Article nouveau
3.6.9. Le forfait entraîne la perte du match (10-0 en championnat, 5-0 en coupe) et l'amende prévue par le R.F.A. De plus, lorsque le forfait est prononcé contre l'équipe recevant, le club visiteur pourra facturer au club fautif, avec copie au D.T.A, ses frais de transport (prix du billet 2ème classe) pour le nombre de joueurs s'étant déplacés.	3.6.9. Le forfait entraîne la perte du match (10-0 en championnat, 5-0 en coupe) et l'amende prévue par le R.F.A. De plus, lorsque le forfait est prononcé contre l'équipe recevant, le club visiteur pourra facturer au club fautif, avec copie au D.T.A, ses frais de transport (prix du billet 2ème classe) pour le nombre de joueurs s'étant déplacés.

Olivier Jaunin (CTT Lausanne) : « Je trouve dommage de supprimer ces lignes car peut-être ça motive les gens à faire tout de même le déplacement, même si tout est joué. Il y a toujours la possibilité de se faire rembourser et maintenant, il n'y aura plus. Je trouve dommage. »

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
56 voix	11 voix	5 voix

La modification de cet article est acceptée à la majorité des 2/3.

3.6. Forfait

Article actuel	Article nouveau
3.6.10. Lorsque le forfait porte préjudice à une ou plusieurs autres équipes, sur requête, le D.T.A. pourra faire rejouer la rencontre à la date qu'il aura fixée.	Article supprimé.

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
69 voix	0 voix	3 voix

La suppression de cet article est acceptée à la majorité des 2/3.

3.6. Forfait

Article actuel	Article nouveau
3.6.10. Pas d'article	<i>3.6.10. Lorsque plusieurs forfaits de la même équipe se produisent le même jour pour le même motif en championnat des ligue, des classes d'âges et des coupes A.V.V.F., la sanction prévue par le RF est diminuée :</i> <i>1 forfait est sanctionné pour les cas des art. 3.6.1. a3,5 b6,7 c8 du R.S.A.</i> <i>1 forfait est sanctionné en cas d'annonce au plus tard 1h avant la rencontre aux clubs concernés, au DTA et/ou à l'organisateur pour les cas des art. 3.6.1. a1,2,4 du R.S.A.</i> <i>2 forfaits sont sanctionnés si aucune annonce n'est faite ou si l'annonce n'est pas complète pour le cas de l'art. 3.6.1. a1.</i>

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

Le nouvel article est accepté à la majorité absolue.

(L'article actuel apparait dans la colonne de gauche. La modification proposée figure dans la colonne de droite.)

4.3. Dispositions communes aux ligue et catégories

Article actuel	Article nouveau
4.3.1.4 Promotion supplémentaire catégories d'âge. - Dans le championnat catégorie d'âge, lorsqu'il y a plusieurs ligue, une seule équipe est reléguée par groupe. Des matchs de barrage sont organisés entre les premières équipes des groupes de ligue inférieure afin de déterminer l'équipe promue, pour autant que ces équipes ne renoncent pas d'emblée à la promotion. - Aucun match de promotion supplémentaire n'est organisé. L'équipe promue en lieu et place est déterminée selon les critères suivants: - Etre l'équipe suivante au classement de l'un des groupes nécessitant une promotion. - Avoir la plus haute somme des classements des 3 joueurs inscrits pour le prochain championnat. - Si l'équipe suivante refuse la promotion, le choix de l'équipe promue sera fait selon les critères précités.	4.3.1.4 Promotion supplémentaire catégories d'âge Seniors. - Dans le championnat catégorie d'âge, lorsqu'il y a plusieurs ligue, une seule équipe est reléguée par groupe. - Des matchs de barrage sont organisés entre les premières équipes des groupes de ligue inférieure afin de déterminer l'équipe promue <i>directement</i>, pour autant que ces équipes ne renoncent pas d'emblée à la promotion. - <i>Le(s) perdant(s) de ce(s) match(s) de barrage joue(nt) une rencontre contre le(s) moins bon(s) avant-dernier(s) de la ligue supérieure. Le(s) vainqueur(s) de ce(s) match(s), disputé(s) sur terrain neutre, reste(nt) ou est(sont) promu(s) en ligue supérieure. Le DT AVVF détermine l'ordre et le lieu des rencontres.</i>

Question de Thomas Blomet (CTT Gland) : « Comment choisir quelle équipe avant-dernière joue contre quelle équipe première ? »

Réponse de Bertrand : « C'est une très bonne question. Moi je ferais le meilleur des « loser » contre le moins bon – donc 1 VS 4 et 2 VS 3 »

Réaction de Thierry Boucq (CTT Forward-Morges) : « Je suis choqué que le DT puisse décider de faire comme il veut. Le règlement doit être écrit, ce n'est pas une personne seule qui fait comme elle veut. »

Réponse de Bertrand : « Il y a beaucoup de points qui sont notés ainsi. Ceci me permet de pouvoir faire avec ce que j'ai. Il suffit qu'il y ait un nombre impair d'équipes et je dois faire toute une procédure, toute une étude de cas pour contourner le règlement écrit. »

Proposition de Jacques Zaugg (membre d'honneur) : « Faire une poule de 4, le 3^{ème} et 4^{ème} tombent. »

Un peu de discussion au sein du comité, Bertrand propose de laisser comme ça, de passer à la votation et de voir ce que ça donne. Si l'article n'est pas accepté, le comité reviendra l'année prochaine avec une autre proposition.

Marcello Polini (CTT Trams-Renens) : « Je pense que cet article est bien comme il est car si tu lui mets une formule mathématique, il suffit qu'une année, il n'y ait pas le même nombre de groupes, la formule ne pourra plus s'appliquer. »

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
67 voix	5 voix	0 voix

Le nouvel article est accepté à la majorité des 2/3.

4.3. Dispositions communes aux ligues et catégories

Article actuel	Article nouveau
4.3.1.4 Promotion supplémentaire catégories d'âge. - Dans le championnat catégorie d'âge, lorsqu'il y a plusieurs ligues, une seule équipe est reléguée par groupe. Des matchs de barrage sont organisés entre les premières équipes des groupes de ligue inférieure afin de déterminer l'équipe promue, pour autant que ces équipes ne renoncent pas d'emblée à la promotion. - Aucun match de promotion supplémentaire n'est organisé. L'équipe promue en lieu et place est déterminée selon les critères suivants: a) Etre l'équipe suivante au classement de l'un des groupes nécessitant une promotion. b) Avoir la plus haute somme des classements des 3 joueurs inscrits pour le prochain championnat. - Si l'équipe suivante refuse la promotion, le choix de l'équipe promue sera fait selon les critères précités.	4.3.1.4 Promotion supplémentaire catégories d'âge Seniors. - Dans le championnat catégorie d'âge, lorsqu'il y a plusieurs ligues, une seule équipe est reléguée par groupe. - Des matchs de barrage sont organisés entre les premières équipes des groupes de ligue inférieure afin de déterminer l'équipe promue <i>directement</i>, pour autant que ces équipes ne renoncent pas d'emblée à la promotion. - <i>Le(s) perdant(s) de ce(s) match(s) de barrage joue(nt) une rencontre contre le(s) moins bon(s) avant-dernier(s) de la ligue supérieure. Le(s) vainqueur(s) de ce(s) match(s), disputé(s) sur terrain neutre, reste(nt) ou est(sont) promu(s) en ligue supérieure. Le DT AVVF détermine l'ordre et le lieu des rencontres.</i> <i>Les joueurs inscrits comme titulaires en début de saison doivent avoir disputé au moins 50 % des rencontres du championnat par groupes pour pouvoir être alignés dans les rencontres de promotion/relégation. Si ce seuil de 50 % de participation/présence n'est pas atteint, alors le joueur n'a pas le droit de participer à ces matchs de fin de saison (promotion/relégations).</i>

Tom Henderix (CTT Mézières) : « On a 9 joueurs dans notre équipe, je pense que personne n'a atteint le 50% des matchs. »

Précision de Fabrice : « attention, ce ne sont que les 3 titulaires inscrits initialement dans l'équipe qui sont tributaires de cette règle. »

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
68 voix	4 voix	0 voix

La modification de l'article avec la règle des 50% est acceptée à la majorité des 2/3.

5.9. Frais de transport

Article actuel	Article nouveau
5.9.1. Pour toutes les rencontres jusqu'au stade des demi-finales comprises, les frais de transport (prix du billet 2ème classe) sont partagés sur place entre les deux clubs, à l'occasion de la rencontre. 5.9.2. Pour les finales, le juge-arbitre désigné établit le décompte et effectue la répartition sur place.	<i>Articles supprimés.</i>

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

La suppression de cet article est acceptée à la majorité absolue.

6.2. Qualification des joueurs

Article actuel	Article nouveau
6.2.1. Ce championnat est réservé aux joueurs licenciés de l'association. Les championnats "jeunesse" peuvent être ouverts à des joueurs non licenciés pour une seule édition. Les années suivantes, les participants concernés devront être obligatoirement licenciés pour participer.	6.2.1. Ce championnat est réservé aux joueurs licenciés de l'association <i>ainsi qu'aux passeports-tournois (T-card) domiciliés dans l'AVVF.</i> Les championnats "jeunesse" peuvent être ouverts à des joueurs non licenciés pour une seule édition. Les années suivantes, les participants concernés devront être obligatoirement licenciés pour participer.

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

La modification de l'article est acceptée à la majorité absolue.

8. TOURNOIS ET AUTRES MANIFESTATIONS

Article actuel	Article nouveau
8.6. Le club organisateur est tenu de remettre à chaque joueur une carte dite "carte de tournoi". Seules les cartes délivrées par l'A.V.V.F. sont valables. 8.7. Le résultat des manifestations doit faire l'objet d'un rapport adressé dans les huit jours au D.T.A. S'il s'agit d'un tournoi, les tableaux de la compétition seront joints au rapport. 8.8 Tournoi reconnu Le tournoi cantonal ou régional pour lequel un subside A.V.V.F. au sens de l'art. 8 lettre d du règlement financier est sollicité, doit remplir les conditions suivantes : - Annonce au DT A.V.V.F. au sens de l'art. 8.1 du RS A.V.V.F. - Arbitre(s) S.T.T. en charge du tournoi et de l'arbitrage des finales - Tournoi cantonal (au moins) - Au moins 4 séries proposées - Au moins 30 participants de 4 clubs différents	8.6. Le club organisateur est tenu de <i>clôturer informatiquement le tournoi dans l'heure qui suit la fin du dernier match de la manifestation</i> remettre à chaque joueur une carte dite "carte de tournoi". Seules les cartes délivrées par l'A.V.V.F. sont valables. 8.7. Le palmarès doit être résultat des manifestations <i>doit faire l'objet d'un rapport</i> adressé dans les 3 jours au D.T.A. S'il s'agit d'un tournoi <i>pour lequel un subside A.V.V.F. au sens de l'art. 8 lettres c,d du règlement financier est sollicité</i>, les tableaux de la compétition seront joints au rapport <i>pour publication dans les 3 jours.</i> 8.8 Tournoi reconnu Le tournoi cantonal ou régional pour lequel un subside A.V.V.F. au sens de l'art. 8 lettre d du règlement financier est sollicité, doit remplir les conditions suivantes : - <i>Annonce au DT A.V.V.F. au sens de l'art. 8.1 du RS A.V.V.F.</i> - <i>Juge-Arbitre(s) S.T.T. en charge du tournoi</i> - Arbitres S.T.T. pour l'arbitrage des finales - Tournoi cantonal (au moins) - Au moins 4 séries proposées - Au moins 30 participants de 4 clubs différents

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
71 voix	0 voix	1 voix

La modification est acceptée à la majorité des 2/3.

Philippe prend la parole pour la votation de l'entrée en matière (majorité 2/3) pour la charte éthique de Swiss Olympic. C'est une mise en conformité de nos statuts sinon plus de subvention perçue de Swiss Olympic.

Votation pour l'entrée en matière :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

L'entrée en matière pour la mise en conformité des statuts est acceptée à la majorité absolue.

Modifications des statuts : Bertrand présente les modifications des différents statuts avec les annexes.

Question d'Olivier Jaunin (CTT Lausanne) : « Le point 1.2.2 du règlement, il y aura un changement : ce ne sera plus les clubs qui devront se représenter à STT mais c'est l'AVVF qui représentera les clubs ? »

Réponse de Bertrand : « Depuis quelques années déjà, à l'assemblée des délégués, les clubs doivent demander s'ils souhaitent y participer. Donc, l'AVVF représente les clubs à chaque fois. »

Précision de Thierry Boucq (CTT Forward-Morges) : « utilisation de Swiss table tennis et non fédération suisse de tennis de table »

La modification de la nomination « Swiss table tennis » est faite.

Votation pour la modification des statuts en lien avec la charte éthique de Swiss Olympic :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

La modification des statuts est acceptée à la majorité absolue.

Les mises à jour seront faites sur le site AVVF pour le 16 juin 2026.

Philippe souhaite la bienvenue à Christian Foutrel, membre du comité central STT, qui dira quelques mots en fin de séance.

IX. BUDGET

Budget présenté en séance par Bernard Cottier

Votation :

OUI	NON	ABSTENTION
72 voix	0 voix	0 voix

Le budget est approuvé à l'unanimité. Applaudissements.

X. MEMBRES D'HONNEUR ET 25 ANS DE LICENCE

Président d'honneur ou membre d'honneur

Proposition de membre d'honneur : Aucun

Médaille du mérite

Mérite sportif : Aucun
Mérite administratif : Aucun

25 ans de licence :

Dafflon Yaroslav	Avry-Rosé
Zbinden Michel	Avry-Rosé
Auderset Damien	Avry-Rosé
Pegoraro Giancarlo	Blonay
Anthonioz Luca	Bulle
Vauthey Christian	Bulle
Baier Bernhard	Chexbres
Hayslip James	Chexbres
Duruz Grégory	Collombey/Muraz
Matthey Cédric	Crissier
Trinchan Yann	Ependes
Chachereau André	Forward-Morges
Weinberger Joël	Marly
Király Gyula	Montriond-Ouchy
Bierlaire Michel	Orbe
Brunet Jean-Pierre	Romanel
Von Grünigen Daniel	Romanel

Miller Thierry
 Grand Frédéric
 Sigillo Giuseppe
 Mastantuono Giuseppe
 Polini Marcello

Rossens
 Sainte-Croix
 Sainte-Croix
 Sainte-Croix
 Trams-Renens

Applaudissements.

50 ans de licence : Aucun

Les 25 ans ou les 50 ans de licence n'ont pas besoin d'être effectué en continu. Les clubs doivent se manifester d'eux-mêmes et en informer le DT.

- Attention ! Ce ne sont que les années de licence AVVF qui sont prises en considération !

XI. ATTRIBUTION DES MANIFESTATIONS

Manifestations 2026-2027

Objet :	Organisé par :	Date :
Championnats AVVF Cat. D'âge	CTT Rossens (Farvagny)	27 septembre 2026
	CTT Lausanne	27-28 septembre 2027
	?	septembre / octobre 2028
Championnats AVVF Elite	CTT Martigny	26-27 novembre 2026
	CTT Yverdon	27-28 novembre 2027
	CTT Martigny	Fin novembre 2028
Finales coupe AVVF	CTT Martigny	29 mai 2027
	CTT Sion	22 mai 2028
Championnats fribourgeois	CTT Domdidier	6-7 mars 2027
	?	2028
Championnats vaudois	?	2027
	?	2028
Championnats valaisans	?	2027
	?	2028

Tournois de classement AVVF : 12.09 / 21.11 / 23.01 / 17.04

Top 16 : 28 au 31 janvier 2027

XII. PROPOSITIONS DU COMITE OU INDIVIDUELLES

Comité : aucune

Individuelle : aucune

XIII. DIVERS

Philippe demande que les questions sortant du cadre général soient posées après l'assemblée directement auprès des membres concernés du comité. Questions qui concernent l'AVVF.

Samuel Pidoux (CTT Yverdon) : « suggestion à propos de la façon de faire les groupes. 6 équipes dans 3 groupes – on trouve un peu abusé. La proposition qu'on va apporter l'année prochaine : réfléchir à changer la manière de faire les groupes. Pas d'idée toute faite mais voir si on peut y réfléchir, car critère géographique est trop poussé. »

Réponse de Philippe : « revenir l'année prochaine avec une proposition et discussion à ce moment-là. »

Olivier Jaunin (CTT Lausanne) : « Félicitations pour le comité AVVF pour tout le travail qu'ils font. Encore une fois, on peut les applaudir. »

Présentation de Christian Foutrel

Président STTL – comité STT

Président ZZ-Lancy + membre du comité AGTT

1. **Rétrospective 25-26 :** entrée en vigueur de la réforme ELO – inclusion (paraTcard + ELO pour tous) – nouveau responsable du sport élite afin de centraliser – équipe performante en U13 avec médaille d'argent aux championnats d'Europe + équipe féminine au championnat du monde à Londres avec défaite contre la France en 1/8^{ème} de finale – JS (paquets d'allègement, structure formation qui fonctionne bien) – réorganisation au niveau de la communication – Top16 (2027 + candidater pour 2028-2029-2030)
2. **Nouveautés saison 26-27 :** TC STT = grande réforme, va se faire sur le mois de novembre (1 week-end) réservé uniquement aux joueurs suisses, le vainqueur = représentant de la Suisse au Top16 / championnats suisses jeunesses avec les nouveaux classements ELO = trop d'inscrits, donc limitation du nombre de participants pour avoir des conditions de jeux améliorées / championnats suisses seniors : changement de la date pour cette compétition, vont être transféré à l'automne / licences multiples : on ne sait plus qui est au bénéfice d'une licence multiple avec le renouvellement dans click-tt – c'est important qu'on le sache
3. **Développement à venir pour la saison 26-27 :** développement de « Pongly » - réforme des championnats suisse Elite – soutien juridique – sponsoring = trouver d'autres ressources financières pour les différents projets qui seront développés dans les prochaines années
4. Swiss table tennis club management remis à Joakim Suarez
5. Recherche d'organismes pour le tour final de la relève et pour les matchs de promotion LNB/C + CS Elite

Fin de la séance à 15h53

Pour le PV : Bourban Tania

L'assemblée générale de la saison 2026/2027 aura lieu le samedi 12 juin 2027.